



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Lycée J. Wittmer

Collège général,
les techniques
d'enseignement
à distance

RENTREE 2021

A conserver

SITE CHAMPAGNY

Enseignement général et technologique
13, rue de Champagny
71120 CHAROLLES

Fax : 03-85-88-01-08

☎ : 03-85-88-01-00

E-MAIL : 0710018J@ac-dijon.fr

www.lycee-wittmer.net

SITE LIBERATION

Enseignement professionnel et technologique
10, avenue de la Libération
71120 CHAROLLES

Fax : 03-85-88-01-49

DOSSIER D'INSCRIPTION Première STMG ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

I - DOCUMENTS A COMPLÉTER ET A NOUS RETOURNER PAR COURRIER OU A RAPPORTER IMPERATIVEMENT AU LYCEE AVANT le 18 JUIN 2021.

1. Une fiche d'inscription + droit à l'image (feuille recto-verso)
2. Une fiche d'urgence
3. Une copie du livret de famille
4. 1 photo d'identité (pour la fiche d'inscription) : indiquer **impérativement au dos** NOM et PRÉNOM de l'élève.
5. Un relevé d'identité bancaire ou postal complet **au nom du responsable légal sur le plan financier avec nom et prénom de l'élève au dos.**
6. Chèque 8€ adhésion MDL (Maison des Lycéens) (facultatif)
7. Une fiche vie scolaire.
8. La liste des fournitures sera transmise par les professeurs le jour de la rentrée.

POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES, ajouter :

Un certificat de sortie de l'Établissement fréquenté l'an dernier (Exeat).

II - ADMISSION EVENTUELLE A L'INTERNAT

L'internat du lycée est très sollicité et tout est fait, en lien avec le Conseil Régional de Bourgogne, pour satisfaire les demandes. Cependant l'inscription d'un élève au lycée n'entraîne pas automatiquement son admission à l'internat. (Voir document « inscription à l'internat »)

❖ Trousseau :

- Draps : en prévoir le changement régulièrement (au moins toutes les 3 semaines).
- Oreiller.
- Couette.
- Serviettes de toilette.
- Linge de corps en quantité suffisante.
- Nécessaire de toilette.
- Pantoufles.
- 2 cadenas (fermeture du mobilier)

❖ Le règlement intérieur de l'internat sera remis aux élèves concernés à la rentrée.



III - CHÈQUE À FOURNIR DANS LES MÊMES DÉLAIS

Pour les élèves DEMI-PENSIONNAIRES AUX TICKETS :

Un chèque de 50 euros afin de permettre la création et l'approvisionnement de la carte de self.
Chèque libellé à l'ordre de : Lycée Julien Wittmer de Charolles.

IMPORTANT : Pour tout chèque, inscrire au dos : NOM + PRÉNOM de l'élève.

IV - INFORMATIONS DIVERSES

1) Date et horaires de rentrée

NIVEAU	RENTREE ÉLÈVES	INSTALLATION EVENTUELLE A L'INTERNAT
Premières générales et technologiques	Le vendredi 3 septembre 2021 à 08 heures 30 Site Champagny	Le jeudi 2 septembre 2021 à 17 heures Site Bourgogne

2) Assurance

L'assurance de l'élève est indispensable. Différentes possibilités existent (les propositions d'assurances scolaires seront distribuées à la rentrée). Le choix de la formule la plus adaptée appartient à la famille mais dans tous les cas une attestation d'assurance est demandée.

3) Maison des Lycéens

La MDL, c'est la vie des lycéens. Si vous faites le choix d'adhérer, vous contribuerez à son bon fonctionnement et pourrez bénéficier :

- Du matériel à la disposition des élèves : caméscope, appareil photo...
- Des locaux : salle de cinéma, salle billard, baby-foot....
- Des actions toute l'année ; sorties patinoire, concerts...
- De l'aide pour vos projets : clubs...
- D'une aide au financement des sorties pour les internes.

Coût de l'adhésion : 8 € pour l'année

4) E.P.S. et association sportive

En début d'année scolaire, les professeurs d'E.P.S. vous communiqueront toutes les précisions utiles quant au fonctionnement de leur discipline et de l'association sportive au sein du Lycée.

(Prévoir : survêtement, sac et chaussures de sport, short)

5) Vie scolaire

Possibilité d'avoir un casier à la vie scolaire, prévoir 1 cadenas (priorité aux élèves de seconde)

6) Manuels scolaires

Le lycée fournit les manuels scolaires pour l'année scolaire. Les manuels doivent être couverts afin de les protéger. Les élèves seront responsables des manuels prêtés qui devront être rendus avant de quitter l'établissement. TOUT LIVRE PERDU ou DETERIORÉ SERA FACTURÉ.

V - DOCUMENTS JOINTS POUR INFORMATION (à conserver)

- 1) Admission des élèves à l'internat du Lycée Julien Wittmer à la rentrée de septembre 2021
- 2) Hébergement.

Le Proviseur,

Xavier FAVREAU

NOM : **Sexe :** F M
Prénom(s) : **Nationalité :**
Naissance : Date ___/___/___ **Lieu :**
Adresse mail personnelle : **Tél pers :**

Scolarité : Première technologique STMG

Langues		Options facultatives	Régime
LVA	LVB	<input type="checkbox"/> Théâtre (sous réserve d'emploi du temps)	<input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Demi pensionnaire 4J <input type="checkbox"/> Demi pensionnaire 5J <input type="checkbox"/> Demi pensionnaire tickets <input type="checkbox"/> Interne
<input type="checkbox"/> Anglais	<input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Italien (sous réserve d'emploi du temps)		

Scolarité précédente (2020-2021) :

Etablissement fréquenté : **Commune :**
Classe : **Diplôme :** **Boursier en 2020/2021 :** OUI NON

Responsables légaux :

RESPONSABLE 1		RESPONSABLE 2
	NOM	
	Prénom	
	Lien avec l'élève	
	Adresse	
	Code postal et Commune	
	Tél fixe	
	Tél professionnel	
	Tél portable	
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Accord Envoi SMS pour absence	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
	Adresse mail	
	Profession et code CSP (cf. fiche jointe)	
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Paie les frais scolaires	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Détenant de l'autorité parentale	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Résidence de l'élève	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Autorisation à communiquer les aux parents d'élèves	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Pour toute situation particulière, indiquer ici les informations :



Frères et sœurs : à charge, scolarisés ou étudiants

Nom Prénom	Date de naissance	Etablissement fréquenté en 21/22

La signature du règlement intérieur dans le carnet de correspondance vaut approbation.

Signature des responsables,

Signature de l'élève

AUTORISATION - DROIT A L'IMAGE

Nous soussignés Madame
(Mère, représentante légale)

Et Monsieur
(Père, représentant légal)

autorisons

n'autorisons pas

l'établissement **Lycée Julien WITTMER**, à prendre et à utiliser à titre gratuit des photographies, ou des enregistrements vidéos de notre enfant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : __ / __ / ____

Elève de la classe de du **Lycée Julien WITTMER**
13 rue de Champagny
71120 CHAROLLES.

Ces photographies et vidéos seraient utilisées afin d'illustrer des séquences pédagogiques dans le cadre suivant :

- Support multimédia
- Site Web Lycée et Rectorat
- Supports promotionnels.

Nous avons bien noté que nous disposons à tout moment d'un droit d'accès, de modification et de suppression de données concernant notre enfant (Article 34 de la loi 78-17 Informatique et libertés du 6 janvier 1978).

Date : __ / __ / ____

Date : __ / __ / ____

Signature de la mère
(ou de la représentante légale)

Signature du père
(ou du représentant légal)

FICHE D'URGENCE *
(A L'ATTENTION DES PARENTS)
A rendre impérativement

Année scolaire : 2021 – 2022

NOM : **Prénom :**

Date de naissance : **Classe :**

REGIME DEMANDÉ :

INTERNE

D.P.

EXTERNE

Classe et établissement de l'année précédente :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

.....

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

.....

N° et adresse de l'assurance scolaire :

.....

**En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant vos numéros de téléphone :**

- 1 - N° de téléphone du domicile :
- 2 - N° de portable du père : de la mère :
- 3 - N° du travail du père : Poste :
- 4 - N° du travail de la mère : Poste :
- 5 - Nom et N° d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :
-
- 6 - Nom, adresse et N° téléphone du médecin traitant :
-

1 – Votre enfant a-t-il un traitement régulier ? OUI NON

Si oui, pourquoi :

(Pièce à joindre : photocopie de la dernière ordonnance)

2 – Votre enfant a-t-il une allergie ?

- Médicaments
- Aliments
- Autres (pollen, poussière.....)

↳



3 – Votre enfant suit –il un régime alimentaire ? OUI NON

↳

4 – Votre enfant a-t-il bénéficié l'année précédente d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ?

OUI NON

Si oui pour quelle raison :

Et souhaitez-vous qu'il soit renouvelé : OUI NON

(Pièce à joindre : photocopie PAI)

5 – Votre enfant a-t-il bénéficié l'année précédente d'un PAP (Projet d'Accueil Personnalisé) ?

OUI NON

Si oui pour quelle raison :

(Pièces à joindre : photocopie du PAP)

URGENCE

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

LES FRAIS ENGAGÉS SONT À LA CHARGE DES FAMILLES ET NON DE L'ÉTABLISSEMENT.

Autorisation de prise en charge

Je soussigné,, autorise mon enfant à être transporté par les pompiers, ambulanciers ou service d'urgence.

Signature des responsables :

DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER

- Une ordonnance du médecin autorisant l'infirmière à délivrer : Doliprane, Spasfon, Smecta ... si besoin.
- Une copie du carnet de santé contenant les vaccinations.

Date :

Signature du Père :

Signature de la Mère :

* DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Lycée J. Wittmer

13 Rue de Champagne
71120 Charolles
Tel : 03 85 88 01 00
Fax : 03 85 88 01 08

RENTREE 2021

A rendre

A conserver

X

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Service de Promotion de la Santé en Faveur des Élèves
(A RENDRE OBLIGATOIREMENT, pour les nouveaux élèves)

La loi n° 202-303 du 4 mars 2002, stipule que la transmission de données médicales d'un médecin à un autre médecin doit faire l'objet d'une autorisation préalable du patient (ou de son représentant légal). La transmission du dossier médical scolaire de votre enfant, qui le suivra durant tout son cursus scolaire est soumis à ce principe. **Nous vous demandons de bien vouloir compléter et signer ce document** qui sera communiqué au médecin référent de l'établissement scolaire actuellement fréquenté afin qu'il puisse demander la transmission du dossier.

Je soussigné(e) (NOM Prénom)
Responsable légal(e) de l'élève (NOM Prénom) Né(e) le ___/___/____
Scolarisé(e) au :

Lycée Julien WITTMER
13 Rue de Champagne
71120 CHAROLLES
Tel : 03 85 88 01 00
Fax : 03 85 88 01 08

En classe de :
Interne D.P. Externe

Autorise le médecin scolaire du Lycée à demander le dossier médical scolaire à son confrère de (ou des) établissements où il (elle) était inscrit(e) précédemment.

Fait à le.....
Signature du responsable légal :

DEMANDE DE DOSSIER MEDICAL (à compléter)

Date de la demande : ___/___/____
NOM - Prénom de l'élève :
Né(e) le : ___/___/____ à (lieu de naissance).....

<p align="center">Lycée Julien WITTMER 13 Rue de Champagne 71120 CHAROLLES Tel : 03 85 88 01 00</p> <p>Classe :</p>	<p align="center">Dernier Etablissement fréquenté par l'élève Adresse complète et N° de téléphone</p>
---	---

Autres établissements fréquentés auparavant :

PARTIE RESERVEE A LA SANTE SCOLAIRE

Date de réponse : ___/___/____

En retour :

- Dossier complet Elève non inscrit à l'école indiquée
 Dossier incomplet Autres raisons de non envoi :
 Dossier non retrouvé

Signature et cachet du médecin scolaire



ADMISSION DES ELEVES à l'internat du Lycée Wittmer à la rentrée de septembre 2021

Conformément aux objectifs présentés par le Conseil Régional de Bourgogne dans sa « charte de l'hébergement en internat » le conseil d'administration du lycée a arrêté les principes généraux et les critères de priorité relatifs à l'admission des élèves à l'internat du lycée Wittmer de Charolles pour la rentrée de septembre 2021.

◆ Principes généraux :

◆ L'admission n'est pas un droit pour un élève inscrit mais un service rendu. L'inscription à l'internat est donc dissociée de l'inscription au lycée dans une classe.

◆ L'inscription à l'internat est prononcée par le chef d'établissement pour l'année scolaire seulement. Une réinscription à l'internat n'est donc pas automatique pour un élève interne.

◆ Les élèves qui peuvent bénéficier d'un transport scolaire quotidien ne sont pas prioritaires.

◆ Les familles qui demandent l'inscription de leur enfant à l'internat s'engagent à respecter et faire respecter le règlement de l'internat et à assumer le coût financier de ce régime d'hébergement.

◆ Sont considérés comme prioritaires pour l'admission à l'internat et dans l'ordre suivant :

1. Les élèves ne disposant pas d'un transport scolaire quotidien
2. Parmi les élèves qui peuvent bénéficier d'un transport quotidien :
 - 2-1. Ceux qui connaissent une situation médicale ou familiale très particulière (avec éventuellement un avis d'un médecin ou d'une assistante sociale),
 - 2-2. Les élèves de Terminales, internes l'année précédente,
 - 2-3. Les élèves qui connaissent un éloignement spatio-temporel important entre le domicile habituel de l'élève et le lycée.

◆ Dans le cas où un élève ne serait pas admis à l'internat, les CPE appelleront les familles avant **le 13 juillet 2021**.

HÉBERGEMENT ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

SELF À CARTE MAGNÉTIQUE

L'accès au self du lycée se fait par le biais d'une carte magnétique distribuée aux nouveaux élèves le jour de la rentrée.

Les cartes sont valables durant toute la scolarité de l'élève. En cas de perte ou de détérioration, le remplacement de la carte sera facturé 6€. **La carte est nominative. À ce titre elle ne peut être ni prêtée, ni échangée.**

QUATRE MODES D'HÉBERGEMENT

Les tarifs sont fixés par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour l'année civile.

Le forfait internat

Il comprend les petits déjeuners, les déjeuners, les dîners ainsi que les nuitées du lundi midi au vendredi midi.

En 2021, le montant annuel est de 1582,00 €. **Le coût du 1^{er} trimestre 2021-2022 est de 601,00 €.**

Le forfait DP 5 jours

Il comprend tous les déjeuners du lundi au vendredi.

En 2021, le montant annuel est de 585,00 €. **Le coût du 1^{er} trimestre 2021-2022 est de 223,00 € (≈ 3,38 € le repas).**

Le forfait DP 4 jours

Il comprend les déjeuners des lundi, mardi, jeudi et vendredi.

En 2021, le montant annuel est de 498,00 €. **Le coût du 1^{er} trimestre 2021-2022 est de 187,00 € (≈ 3,60 € le repas).**

Les élèves ayant choisi ce forfait pourront également déjeuner de manière occasionnelle le mercredi. **Pour cela, ils devront approvisionner leur carte du montant d'un repas, soit 4,40 € (tarif valable jusqu'au 31/12/2021).**

La demi-pension au ticket

Les élèves ne souhaitant pas prendre leur repas de manière régulière peuvent opter pour le régime « Demi-pensionnaire au ticket ».

Le repas coûte 4,40 € (tarif valable jusqu'au 31/12/2021).

Pour l'approvisionnement du compte, **un chèque de 50 € doit être remis par les familles avec le dossier d'inscription.** 6 € seront déduits aux nouveaux élèves pour l'acquisition de leur carte magnétique.

En cours d'année scolaire, l'élève doit veiller à réapprovisionner son compte en déposant un chèque ou des espèces à l'intendance.

Pour tous les élèves

- **Aucun changement de régime ne sera autorisé en cours de trimestre.** Les élèves souhaitant changer de forfait pour le trimestre suivant sont invités à en informer l'intendance **par écrit** (lettre ou mail) au plus tard le dernier jour du trimestre en cours.

Pour les élèves au forfait

- Des remises d'ordre sont accordées **uniquement** en cas de voyages, de stages, d'exclusion, de fermeture exceptionnelle du self, en cas de maladie d'une durée minimale de 2 semaines sur présentation d'un certificat médical et pour les élèves de seconde générale en fin d'année scolaire.
- La facturation se fait par trimestre sous la forme d'un avis aux familles remis aux élèves en novembre pour le 1^{er} trimestre (septembre à décembre), en février pour le 2^{ème} trimestre (janvier à mars) et en avril pour le 3^{ème} trimestre (avril à juin). Pour les élèves boursiers, les bourses sont déduites de la facture et l'excédent éventuel reversé aux familles en fin de trimestre.
- Le règlement des frais d'hébergement se fait au plus tard quinze jours après la remise des avis aux familles aux élèves.
Il peut être effectué en une ou plusieurs fois par chèque, virement bancaire ou carte bancaire en vous connectant avec vos identifiants au portail « scolarité service » à l'adresse suivante <https://teleservices.ac-dijon.fr/ts>.
- **Cas particulier : Les frais d'internat peuvent être acquittés mensuellement. Un formulaire de demande d'échéancier** (disponible sur le site <https://www.lycee-wittmer.net/>) **devra être complété et remis avec le dossier d'inscription.**
Il est également possible d'en formuler la demande auprès de l'intendance **par écrit**, courrier libre ou mail portant mention :
 - du nom de l'élève,
 - des nom et prénom du ou des responsables,
 - de l'adresse postale du ou des responsables,
 - de l'adresse mail du ou des responsables
 - de la date de paiement souhaitée : 1^{er} ou 15 du mois
 - d'un éventuel dossier de bourses en cours de traitement

Attention, l'échéancier n'est pas reconduit automatiquement d'une année scolaire sur l'autre. La demande doit être renouvelée au début de chaque année scolaire.

ATTENTION, L'ÉTABLISSEMENT N'EFFECTUE PAS DE PRÉLÈVEMENT

Pour toutes questions, n'hésitez pas à prendre contact avec les services de l'intendance par téléphone au 03 85 88 01 17 ou 03 85 88 01 16 ou par mail à gest.0710018j@ac-dijon.fr